



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677 75 79 93 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Facebook : <https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nLJ0ijb9dVnMQ>

RAPPORT NARRATIF INTERMÉDIAIRE



Commune de Mogodé

Ce projet est financé par
L'Union Européenne

Ce projet est mis en œuvre par
le Centre Technique de la Forêt
Communale (CTFC)

De Janvier à Décembre 2019

TABLE DES MATIERES

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES ANNEXES	2
LISTE DES ACRONYMES	3
1. Description	4
2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l’Action et des résultats	5
2.1. Résumé de l'Action.....	5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites reboisés à Mogodé	6
Tableau 2 : Synthèse des résultats directs 1.1	7
Tableau 3 : Superficie délimité en 2019 à Mogodé.....	7
Tableau 4 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières à Mogodé.....	9
Tableau 5 : Superficies préparées et mise en terre à Mogodé	9
Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1	10

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Relations / Nature des partenariats à Mogodé dans le cadre du projet R1400	12
Annexe 2 : Sites de reboisement et essences plantées à ce jour.....	12
Annexe 3 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement	14

LISTE DES ACRONYMES

ACFCAM	Association des Commune Forestières du Cameroun
AFCOM	African Commodities S.A
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
APV/FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"
BM	Banque Mondiale
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CPF	Comités Paysans-Forêt
CSI	Centre de Santé Intégré
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
DAO	Dossier d'Appels d'Offres
FC	Forêt Communale
FED	Fonds Européen de Développement
FNCoFor	Fédération Nationale des Communes Forestières de France
GIC	Groupe d'Initiative Commune
Ha	Hectare
IOV	Indicateur Objectivement vérifiable
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KfW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
Km	Kilomètre
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MoU	Mémoire d'entente
NB	Nota Bene
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMFOR	Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier
PCD	Plan Communal de Développement
PDR-EN	Programme de Développement Rural de la Région de l'Extrême-Nord
PRED-EN	Programme de Restauration des Ecosystèmes Dégradées de la Région de l'Extrême-Nord
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPP	Partenariat Public - Privé
PROCIVIS	Programme d'Appui à la Citoyenneté Active
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation et aux rôles joués par la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SVF	Système de Vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
ZS	Zone de savane Sèche
ZT	Zone de Transition

1. Description

- 1.1. **Nom du coordonnateur du contrat de subvention**: OBIEGNI Thomas Dupont.
- 1.2. **Nom et fonction de la personne de contact**: KEMAJOU Bodelaire – Directeur du CTFC.
- 1.3. **Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'entité/des entités affiliée(s) de l'Action**:

Nom du bénéficiaire de l'Action: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM).

Nom de l'entité affiliée de l'Action : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

- 1.4. **Intitulé de l'Action**: « Reboisement 1400 » : reboisement de 1400 hectares dans les Communes des zones de savane et de transition.
- 1.5. **Numéro du contrat** : N° CRIS : 2018/400-359.
- 1.6. **Date de début et date de fin de la période de référence** : Du 20/12/2018 au 20/12/2022.
- 1.7. **Pays ou région(s) cible(s)**: République du Cameroun.
- 1.8. **Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles**¹(si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes):

Les dix-sept (17) bénéficiaires finaux de cette activité sont : les dix (10) Communes éligibles de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua et Mora et les sept (07) Communes éligibles de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

Les groupes cibles du projet sont les populations locales de ces Communes précitées.

- 1.9. **Pays dans lequel/lesquels les activités se déroulent (si différent(s) du point 1.7)** : République du Cameroun, dans dix-sept (17) Communes bénéficiaires réparties dans sept (07) Régions ainsi qu'il suit :

Région de l'Adamaoua : Commune de Nyambaka ;

Région du Centre : Communes de Ndikiniméki et de Yoko ;

Région de l'Est : Commune de Dimako ;

Région de l'Extrême-Nord : Communes de Guémé, Kaélé, Koza, Mogodé, Mokolo, Yagoua, Waza et Mora ;

Région du Nord : Communes de Lagdo et de Pitoa ;

Région du Nord-Ouest : Commune de Tubah ;

Région de l'Ouest : Communes de Bangangté et de Tonga.

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lequel(le) le projet aura un effet direct et positif au niveau de son objectif, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur dans son ensemble.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats

2.1. Résumé de l'Action

Le projet de reboisement de 1 400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique prévu dans la convention de financement PAMFOR s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1 000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

L'Action engagée au cours de cette première année 2019, a engendré des effets positifs. Environ **1 123,26 ha au total**, dont **846,76 ha** en zone de savane et **276,5 ha** en zone de transition ont été plantés et regarnis sur des espaces dégradés. En moyenne plus de **2 500 emplois saisonniers** ont été créés et près de **248 496 € (163 002 572 Francs CFA)** de subventions versées dans les comptes des Communes pour conduire les diverses phases d'activités de reboisement. Ces emplois et ces ressources financières ont contribué à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités budgétaires d'intervention dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers des Communes bénéficiaires.

Egalement, l'Action engagée a mobilisé dans toutes les Communes, les agents des services déconcentrés de l'Etat et particulièrement, ceux du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) à travers les chefs de postes forestiers et les délégations départementales et du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED). D'autre part, des partenariats impliquant des opérateurs privés auprès des Communes ont été initiés pour doubler au terme du projet, les objectifs attendus en termes d'hectares à Lagdo et garantir une meilleure sécurisation des espaces plantés dans diverses Communes cibles. Par ailleurs, grâce à la mutualisation des ressources, l'Action a permis aux Communes de sauver à travers des regarnis, des entretiens, des arrosages et la sécurisation, des plantations initiées par les Communes avant le démarrage du projet. Ces superficies sauvées ou à sauver au cours des 4 années du projet, qui représentent des centaines d'hectares, viendront compléter celles déjà réalisées par les Communes bénéficiaires dans le cadre de la convention de financement ACFCAM/UE.

En matière de traçabilité et de légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné les agents communaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) dans la mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal, à travers une session de formation organisée dans la ville de Maroua et des visites pédagogiques de terrain sur les marchés urbains de bois énergie de Maroua et dans la forêt communautaire de Biskavai située dans la Commune de Mokolo.

Des retards ont été observés pour le recrutement d'un volontaire européen, de l'Assistant technique senior ainsi que l'acquisition d'un véhicule devant servir à couvrir les activités dans les zones d'intervention de l'Action. L'attention de l'administration contractante a été attirée sur les raisons de ces retards et les solutions alternatives en voie d'implémentation.

D'autre part, Quelques petites modifications devraient être apportées au niveau de reformulation de certaines cibles et certains indicateurs de la matrice du cadre logique pour permettre de mieux les évaluer à terme sans changement sur le fond.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus au cours de cette année 2019, on peut affirmer avec assurance que les objectifs en termes de couverts forestiers plantés et leurs effets positifs à court terme sur les changements climatiques et sur la protection des terres contre les dégradations, seront assurées.

Les principaux résultats obtenus sur la période de reporting, sont les suivants :

Résultat attendu 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.

❑ En ce qui concerne la formalisation des partenariats avec les Communes :

Sur les dix-sept (17) Communes présélectionnées, l'ACFCAM a signé entre décembre 2018 et février 2019, des mémorandums d'entente (MoU) avec dix (10) Communes de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora et sept (07) Communes de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

L'Action s'est rapprochée de l'IRAD pour explorer les axes de collaboration sur le terrain. Ainsi, plusieurs conseils ont été obtenus pour les traitements phytosanitaires des plants d'anacardes en pépinière et en plantation. D'autre part, quelques Communes (Pitoa, Mogodé et Yagoua) ont pu bénéficier des plants d'Anacardes de l'IRAD. Dans le même registre, l'Action a participé techniquement à la formalisation en cours d'un document de projet qui permettra à certaines Communes du projet « Reboisement 1400 » d'être éligibles aux Actions FR100 initiées par l'agence de la Coopération allemande KFW.

Le projet « Reboisement 1400 » a organisé au niveau local, dans chaque Commune bénéficiaire, des plateformes de partenariats avec les chefs de certains établissements scolaires et les chefs de certains centres de santé, pour appuyer les Communes dans le cadre de leurs activités de reboisement, afin de développer des synergies et d'accompagner les Communes sur la durée.

Enfin, des plateformes de partenariats locaux pour le reboisement ont été initiées et encouragées. Des responsables communaux en charge du suivi des activités de reboisement, les pépiniéristes locaux et les organisations locales ont reçu des appuis techniques et conseils pratiques sur la gestion des pépinières, le suivi et l'entretien des plantations. Des formations pratiques de type « Learning by doing » leurs ont aussi été dispensées sur l'itinéraire technique de mise en place d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles. Une quarantaine d'agents communaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) ont vu leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées sur les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois.

❑ S'agissant de l'état des lieux des sites à reboiser dans les Communes :

Au cours de cette année 2019, un état des lieux de tous les sites de reboisement de chaque Commune cible a été élaboré. Des coordonnées géographiques de ces sites, y compris des sites abritant les pépinières ont été relevées. Des cartes ont été produites. L'Action a proposé également pour chaque Commune, des schémas appropriés de plantation, de satisfaction des besoins en eau et de sécurisation des parcelles.

Tableau 1 : Sites reboisés à Mogodé

Commune bénéficiaire	Sites reboisés en 2019	Superficies reboisés	Date / Période d'identification des sites
Mogodé	Regarnis dans les trouées dégradées et une section du Périmètre de reboisement de la réserve forestière, dans une partie d'un site dégradé de l'ANAFOR situé dans le village Kwamadzawo, dans les sites des Centres de Santé Intégrés (CSI) des villages Mbougarou et Srakouti et dans les établissements primaires publiques de Mogodé centre, Ndegvaga, Rhumsiki, Rafa, Srakouti et Gouria.	36,43 ha	Du 27 au 28 mars 2019

Tableau 2 : Synthèse des résultats directs 1.1

N°	Commune bénéficiaire	Résultats obtenus
Zone de savane sèche		
1	Mogodé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Dotation de 2 000 plants d'anacarde de l'IRAD ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement

Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans. *IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.*

❑ Délimitation et matérialisation des superficies à reboiser :

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantations forestières. Au cours de cette année 2019, toutes les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche ont réalisé cette activité. La Commune de Mogodé a réalisé cette activité sur 36,43 ha.

Tableau 3 : Superficie délimité en 2019 à Mogodé

Nombre d'hectares délimités en 2019	Superficie
	Réalisé sur 36,43 ha

❑ Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire

Des formations pratiques de type « Learning by doing » des responsables techniques communaux, des pépiniéristes locaux, des Conseillers municipaux, des OSC locales et certains agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED, ont été organisées lors des missions de suivi et des ateliers de formation sur des modules suivants :

- Connaissance et importance de la Loi n° 94/ 01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche ;
- Maîtrise des itinéraires techniques sylvicoles ;
- Approche d'éducation environnementale ;
- Techniques de mise en place et de suivi d'une pépinière ;
- Cadre législatif et réglementaire en matière d'exploitation en bois énergie ;
- Mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ;
- Stratégie de conciliation des efforts de protection et de prélèvement du bois-énergie dans la Région de l'Extrême-Nord ;

- Développement des systèmes agro forestiers avec des essences de bois-énergie à croissance rapide ;
- Appui à l'amélioration de l'offre en Bois énergie ;
- Amélioration des conditions cadres, liées au Bois énergie et la gouvernance forestière ;
- Rôle des Maires dans l'aménagement et l'opérationnalisation des marchés urbains et ruraux ;
- Démonstration des méthodes de production de bois.

Près de cinq-cents (500) personnes, dont 75% d'hommes et 25% de femmes ont participé à ces formations dans les Communes des zones de savane sèche et plus de cent (100) personnes, dont 70 % d'hommes et 30% de femmes ont pris part à ces formations dans les Communes des zones de transition. Ces dernières vont se poursuivre au cours de l'année 2020.

❑ **Concernant la communication sur les activités du projet :**

Depuis le démarrage de l'Action, plusieurs activités ont été réalisées, notamment :

- L'organisation à Maroua du 08 au 09 mai 2019, d'un séminaire de lancement de la mise ne œuvre des activités du projet « Reboisement 1400 », sous le haut patronage de Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord dans ses services, couplé à un atelier de formation des Maires, des Responsables techniques communaux et des Receveurs municipaux sur les procédures techniques, administratives et financières simplifiées des marchés publics et subventions dans le cadre des Actions extérieures de l'Union Européenne ;
- L'organisation à Yaoundé, le 29 octobre 2019, d'une conférence de presse pour la promotion des activités réalisées et les résultats obtenus de l'Action de l'Union Européenne ;
- La médiatisation et la diffusion des activités du projet à travers les médias nationaux, à l'instar de : CRTV (Télé, News et Radio), STV2, AFRIQUE MEDIAS, CANAL2 INTERNATIONAL, VISION 4, ABK-TV, INFO TV, DBS TV, Magasine hebdomadaire Cameroon Business Today, Quotidien Œil du Sahel, Quotidien de l'Economie, Quotidien Le Jour, Quotidien Mutations, Quotidien Cameroon Tribune, Quotidien Le Messenger, WOILA FM et bien d'autres ;
- La confection et l'affichage des banderoles et roll up signalétiques des activités du projet lors de ces évènements ;
- La conception et la diffusion du logo utilisé dans le cadre du projet ;
- La conception et distribution des plaquettes (dépliants) et badges sur le projet ;
- La conception et diffusion de dossiers et communiqués de presse aux organes de presse ;
- Les reportages photos dans les réseaux sociaux ;
- La mise en place et l'animation d'une plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de mise en œuvre et de suivi des activités de l'Action ;
- L'animation de la page Facebook de l'ACFCAM/CTFC (<https://www.facebook.com/Centre-technique-foret-communale-cameroun-812078902247097/>) et celle nouvellement créée et dédiée du projet (<https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>), mettant en valeur les résultats de l'Action, par la diffusion de contenus interactifs liés au Projet (photos, événements, vidéos, etc.) ;
- La mise en ligne et l'animation d'un espace dédié à l'Action sur le site web de l'ACFCAM/CTFC en cours restructuration (www.foretcommunale-cameroun.org) ;
- L'impression et la distribution aux Chefs des CFC et points focaux communaux, des tenues de forêt, estampillées du nom de l'Action, des bottes, des outils de travail et des clés USB ;
- La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement de certaines Communes bénéficiaires ;
- La production et la vulgarisation d'un album photo et de reportage vidéo des résultats de terrain du projet ;
- Par ailleurs, le CTFC a prévu la réalisation de petits reportages vidéo et interviews des parties prenantes à différentes étapes de reboisement jusqu'à la mise en terre et sécurisation. A la fin de la saison sylvicole 2019, plusieurs images et reportages seront produits pour chaque site de projet ;

- Enfin, les Communes bénéficiaires ont organisé plusieurs réunions d'information et de sensibilisation lors de leurs opérations de reboisement (mise en place des pépinières, délimitation des sites de reboisement, défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre, regarnis, arrosage, et entretien des plantations), identifient elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles.

☐ **S'agissant de l'acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :**

Tableau 4 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières à Mogodé

Désignation	Observations
Mise en place des pépinières / Acquisition des plants en 2019	<p>Inexistence d'une pépinière municipale. Mais, la Commune prévoit de mettre en place une pépinière municipale au cours du premier trimestre 2020.</p> <p>Au cours de l'année, la Commune a acquis 25 000 plants de Neem, Acacia nilotica et Anacarde et 10 kg de graines d'Acacia ataxacantha,</p> <p>Elle a aussi bénéficié 7 000 plants forestiers auprès de l'ANAFOR dans le cadre de la subvention de reboisement 2018 du MINFOF et 2 000 plants d'anacardes auprès de l'IRAD</p>

☐ **En ce qui concerne la préparation du terrain et la mise en terre des plants :**

La mise en terre et l'entretien des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). Toutes les Communes bénéficiaires ont, malgré quelques difficultés d'acquisition des plants pour certaines, réalisé les opérations de mise en terre entre juillet et Août 2019.

Mais avant cela, la plupart des Communes ont, soit produit elles-mêmes, soit acquis des plants (forestiers et fruitiers) et transportés dans les différents sites de reboisement pour y effectuer des opérations de mise en terre.

Tableau 5 : Superficies préparées et mise en terre à Mogodé

Désignation	Observations
Superficies préparées et mises en terre en 2019	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 24 447 plants, réalisée sur 36,43 ha, avec des écartements variant de 3m x 3m à 5m x 5m, regarnis dans les trouées dégradées et une section du Périmètre de reboisement de la réserve forestière, dans une partie d'un site dégradé de l'ANAFOR situé dans le village Kwamadzawo, dans les sites des centre de santé intégré des villages Mbougarou et Srakouti et dans les établissements primaires publiques de Mogodé centre, Ndegvaga, Rhumsiki, Rafa, Srakouti et Gouria.</p>

❑ Concernant l'organisation, la gestion de l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations :

Au lancement des opérations de reboisement, les communautés riveraines ont été mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres. Les linéaires de clôture se sont faits dans certaines Communes au même moment que les opérations de piquetage et de trouaison.

Après les traitements phytosanitaires, toutes les Communes de la zone de savane sèche ont déployé des équipes pour réaliser les travaux de paillage et de regarnis où des plants manquants ont été enregistrés. Par la suite, elles ont pris des dispositions pour recruter une main d'œuvre locale sur une durée d'au moins cinq (05 mois) pour assurer les opérations d'arrosage et de sécurisation des nouvelles plantations, accompagnée des campagnes de sensibilisation des populations riveraines animées par des personnes ressources sur la lutte contre les feux de brousse, la divagation du bétail sur les espaces reboisés et certains aspects transversaux sur la promotion des droits de l'homme, les droits de l'enfant et des minorités, l'égalité entre les hommes et les femmes, la viabilité environnementale, l'implication budgétaire des exécutifs communaux, la lutte contre le VIH/SIDA, etc. Les travaux d'arrosage vont s'étaler de la période allant de Novembre 2019 à Avril 2020.

Pour assurer la mise en défend des sites reboisés et la protection des jeunes plants, les Communes cibles ont recruté des gardiens parmi les riverains, afin de lutter contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes et empêcher le pacage dans les sites reboisés. Elles ont aussi mis en place des pare-feux pour faire face aux feux de brousse. Par ailleurs, elles ont pratiqué le sarclage sur au moins 1m de rayon et établi le paillage autour des plants, afin d'éviter la concurrence herbacée. Pour protéger individuellement les plants mis en terre, elles ont mis en place des branches d'épineux et/ou des briquettes autour d'elles. Enfin, adent du bétail, les déjections des chèvres et de moutons, mixées dans l'eau, puis pulvérisées sur les plants, ont été préconisés comme technique aux équipes techniques communales pour empêcher que les jeunes plants ne soient broutés par ces ovins et caprins.

❑ Pour ce qui est de la communication sur les activités de création des plantations forestières en zone de savane :

Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1

N°	Commune bénéficiaire	Résultats obtenus en 2019
Zone de savane sèche		
1	Mogodé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Inexistence d'une pépinière municipale. Mais, la Commune prévoit de mettre en place une pépinière municipale au cours du premier trimestre 2020. Au cours de l'année, la Commune a acquis 25 000 plants de Neem, Acacia nilotica et Anacarde et 10 kg de graines d'Acacia ataxacantha. Elle a aussi bénéficié 7 000 plants forestiers auprès de l'ANAFOR dans le cadre de la subvention de reboisement 2018 du MINFOF et 2 000 plants d'anacardes auprès IRAD ; ▪ Mise en terre de 24 447 plants réalisée sur 36,43 ha, avec des écartements variant de 3m x 3m à 5m x 5m, regarnis dans les trouées dégradées et une section du Périmètre de reboisement de la réserve forestière, dans une partie d'un site dégradé de l'ANAFOR situé dans le village Kwamadzawo, dans

N°	Commune bénéficiaire	Résultats obtenus en 2019
		les sites des centre de santé intégré des villages Mbougarou et Srakouti et dans les établissements primaires publiques de Mogodé centre, Ndegvaga, Rhumsiki, Rafa, Srakouti et Gouria ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux d’entretien, d’arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.

Résultat attendu 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal. IOV : D’ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d’au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

En matière de traçabilité et de légalité du bois, l’ACFCAM/CTFC a accompagné une quarantaine d’agents communaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) dans la mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de la légalité de l’origine du bois et d’approvisionnement du marché domestique en bois légal au cours d’une session de formation organisée dans la Commune de Mokolo et dans la forêt communautaire de Biskavai-Mokolo.

Résultat attendu 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement. IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.

Parlant du suivi-évaluation des activités du projet, notons qu’un suivi permanent est fait sur le terrain, grâce à la flotte téléphonique et des comptes rendus hebdomadaires des Chefs d’antenne des deux zones d’intervention et des équipes techniques communales. Par ailleurs, le CTFC tient régulièrement ses réunions mensuelles au début de chaque mois. Des missions de terrain sont régulièrement effectués dans les Communes cibles pour la supervision et le contrôle des opérations réalisées sur les sites reboisés. Enfin, le CTFC a effectué une mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours dans les Communes de la zone de transition et de la zone de savane sèche entre octobre et novembre 2019.

L’intégration des questions transversales dans la mise en œuvre de l’Action

Diverses réunions d’information et de sensibilisation ont été tenues dans les villages des Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, au profit des populations locales et riveraines aux sites de reboisement identifiés sur certaines questions transversales telles que : la viabilité environnementale², la lutte contre le VIH/SIDA, la protection des minorités et la promotion des droits de l’homme. La Commune de Mogodé a intensifié ces activités avant les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre.

² Voir les lignes directrices pour la prise en compte de l’environnement, à l’adresse suivante: https://ec.europa.eu/europOde_scanne_ce_lestes_derniers_bulletin_et_envoie_à_mama_et_à_etienne_via_whatsappeaid/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment_en

Annexe 1 : Relations / Nature des partenariats à Mogodé dans le cadre du projet R1400

N°	Commune bénéficiaire	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à court et moyen terme
Zone de savane sèche				
1	Mogodé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4ans; ▪ Dotation de 2 000 plants d'anacarde de l'IRAD en 2019. Durée Ponctuelle ▪ Partenariat avec les écoles de la Commune. Durée indéterminée ▪ Partenariat avec Centre de Sante. Durée indéterminée ▪ MINFOF/MINEPDED. Permanent et indéterminé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteindre les objectifs du R1400 ▪ Compléter les besoins exprimés en Anacarde par la Commune ▪ Restaurer les espaces dégradés dans les écoles ▪ Restaurer les espaces dégradés dans les Centres de santé ▪ Impliquer le MINFOF/MINEDPE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs sont atteints et la Commune est engagée ▪ Les écoles de la commune disposent des vergers fruitiers et des espaces dégradés couverts ▪ Les Centres de Santé disposent d'espaces verts ▪ Les institutions scolaires et sanitaires participent aux activités de reboisement

Annexe 2 : Sites de reboisement et essences plantées à ce jour

N°	Communes	Sites reboisés et regarnis	Essences plantées	Superficies par Essences	Intérêt socioéconomique des Essences
Zone de savane sèche					
1	Mogodé (E. Nord) Obj : 100 ha sur les 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Une section du Périmètre de reboisement de la réserve forestière, dans une partie d'un site dégradé de l'ANAFOR situé dans le village Kwamadzawo, • Centres de Santé Intégrés (CSI) des villages Mbougarou, Srakouti, Rhumsiki River et Sirakouti • Etablissements primaires publiques de Mogodé centre, Ndegvaga, Rhumsiki, Rafa, Srakouti, Gouria, Gelda, Oudava, Djagoma • Lycée de Rhumzu • Réserve forestière de Mogodé 	<p>Sur le site de l'école publique de Guelda : Essences plantées : Acacia nilotica, Cassia siamea, Psidium guajava : 1219 plants.</p> <p>Sur le site de l'école publique de Djagoma : Essences plantées : Acacia nilotica, Anacardiens : 1256 plants.</p> <p>Sur le site du lycée de Rhumzou : Essences plantées : Acacia nilotica, Cassia siamea, Psidium guajava : 5800 plants.</p>	Plantations mixtes de 36,43 ha.	<p>Acacia nilotica : Gousses : 3000 FCFA /kg. Ses fruits sont généralement achetés par aux abattoirs /Tannerie Gousses : Pilées en tourteau, elles sont utilisées pour le tannage des peaux et alimentation du bétail Feuilles : Elles servent de fourrage pour le bétail Ecorces : Elle sert de en pharmacopée traditionnelle au traitement des enfants Bois ; Il est utilisé comme bois de feu, de charbon et à la fabrication des manches d'outils agricoles Arbres : Ils servent, grâce à leurs épines très acérées, comme haies vives de protection des champs contre les bêtes en divagation. Les branches joueront le même rôle, mais en qualité de haies mortes. Fagots de bois : Entre 04 et 05 bois 300F CFA à 1000 FCFA/fagot, suivant la grosseur (Marché rural et /ou marché urbain). Cassia siamea : L'arbre sert à produire de l'ombrage, même autour des concessions. Il également de haies vives, d'alignement pour des fins d'embellissement. Les Bourgeons et racines : leur mélange est très utilisé en pharmacopée traditionnelle</p>

N°	Communes	Sites reboisés et regarnis	Essences plantées	Superficies par Essences	Intérêt socioéconomique des Essences
		<p><u>TOTAL : 08 ha regarnis réusis des sites reboisés sur les 36,43 ha de plantation mixte mis en terre en 2019</u></p> <p><u>Niveau d'atteinte des objectifs fixés : 08%</u></p>	<p>Sur le site du Centre de Sante de Riva Sirakouti (en cours de construction) : Essences plantées : Anacardiens, cassia siaméa, Neemiers, Psidium guajava, Citronniers : 1 994 plants.</p> <p>Sur le site du Centre de Sante de Mbougarou (en cours de construction) : Essences plantées : Anacardiens, cassia siaméa, Neemiers, Psidium guajava, Citronniers : 1320 plants.</p> <p>Sur le site du Centre de Sante de Rhumzou : Essences plantées : Anacardiens, Acacia nilotica, Psidium guajava, Citronniers : 450 plants.</p> <p>Sur le site de Kwamanzawo : Essences plantées: Cassia siaméa, Neemiers, Psidium guajava, Citronniers : 1510 plants</p> <p>Sur la parcelle reboisée dans la réserve de Mogodé : Essences plantées : Acacia nilotica, Neemiers, Psidium guajava, Citronniers : 1040 plants</p>		<p>Bois : Bois de chauffe et de service Perches de 04 à 06 m : 800 à 1500 FCFA/unité Bois de chauffe : 200 à 500 FCFA/Fagot de branches. Azadirachta indica (Neemier ou Margousier) : Graines 01kg 500 à 1000 FCFA selon le vendeur, Huile : 5000 à 8000 FCFA/litre Fagot de 04 brins de bois : 500 FCFA pou un fagot. Graines : Pressées, l'huile sert à la pharmacopée traditionnelle et à la fabrication du savon, de la glycérine, du lait de toilette et des insecticides Feuilles, écorces et racines : séchées et pilées, elles servent de pesticides et sont utilisées en pharmacopée traditionnelle. Bouillies, elles sont utilisées comme infusion pour combattre le paludisme, le diabète, les maux d'estomac, et l'hypertension artérielle Bois : Il sert comme bois de feu et de service, à la construction des hangars, clôtures etc... Arbre : Il sert à produire de l'ombrage, même autour des concessions. Il également de haies vives, d'alignement pour des fins d'embellissement. Acacia polyacantha : Espèce à croissance rapide, produit de la gomme arabique commercialisée par la société Prodogom au Nord Cameroun. Espèce renforçant la fertilité des jachères. L'espèce est utilisée pour la production des perches Le bois sert en menuiserie extérieure, charpente, bois de chauffe, de charbon de bonne qualité. Prosopis africana : Bois de chauffe, charbon de meilleure qualité. Bois de service (construction, charpente, poteaux, ébénisterie) Anacardium occidentale (Noix de cajou) : Meilleur fruit oléagineux, Très bénéfique pour la santé Les gaines possèdent une Grande valeur nutritive, et ont des effets protecteurs contre les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'hypertension artérielle et le déclin cognitif. Psidium guayava : Fruits prisés et commercialisés par les populations, Les feuilles sont utilisées pour soulager les maux de gorges et les douleurs dentaires. Citrus lemon (Citronnier) : Très commercialisé (04 fruits à 100 FCFA) .Il est utilisé pour combattre la grippe, le rhume, la constipation, le mal de gorge, les courbatures ...</p>

Annexe 3 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
Mogodé	13.57851	10.636988	M1	22,56 ha. Limites matérialisées sur 8.212Km
	13.578832	10.63699	M2	
	13.57949	10.636933	M3	
	13.579699	10.637053	M4	
	13.579758	10.637142	M5	
	13.579637	10.637525	M6	
	13.579995	10.637645	M7	
	13.580501	10.63821	M8	
	13.58068	10.638358	M9	
	13.580977	10.638655	M10	
	13.581306	10.638627	M11	
	13.581674	10.638851	M12	
	13.581993	10.63921	M13	
	13.582141	10.638986	M14	
	13.582501	10.638751	M15	
	13.583429	10.638607	M16	
	13.583488	10.638637	M17	
	13.583666	10.638993	M18	
	13.583603	10.639761	M19	
	13.583512	10.640027	M20	
	13.58351	10.640352	M21	
	13.583419	10.640648	M22	
	13.583507	10.641003	M23	
	13.583505	10.641535	M24	
	13.583502	10.642186	M25	
	13.58335	10.642776	M26	
	13.583347	10.643309	M27	
	13.583496	10.643339	M28	
	13.583584	10.643842	M29	
	13.583492	10.644374	M30	
	13.58337	10.644728	M31	
	13.583369	10.644994	M32	
	13.583397	10.645438	M33	
	13.583276	10.645704	M34	
	13.583725	10.645587	M35	
	13.586775	10.645572	M36	
	13.586778	10.644744	M37	
	13.58675	10.644359	M38	
	13.586783	10.643649	M39	
	13.586847	10.642733	M40	
	13.5867	10.642289	M41	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.586672	10.641875	M42	
	13.586673	10.641668	M43	
	13.586584	10.64149	M44	
	13.586587	10.640928	M45	
	13.586469	10.640543	M46	
	13.586411	10.640217	M47	
	13.586441	10.64004	M48	
	13.586502	10.639893	M49	
	13.586592	10.639834	M50	
	13.586598	10.638562	M51	
	13.586632	10.637681	M52	
	13.58672	10.637119	M53	
	13.586696	10.636617	M54	
	13.586698	10.636233	M55	
	13.586671	10.635611	M56	
	13.586644	10.634961	M57	
	13.586676	10.634606	M58	
	13.586528	10.634191	M59	
	13.5859	10.634248	M60	
	13.585781	10.634158	M61	
	13.585692	10.633859	M62	
	13.585125	10.633682	M63	
	13.584737	10.633533	M64	
	13.584498	10.633591	M65	
	13.5845	10.633206	M66	
	13.584561	10.63297	M67	
	13.584831	10.632646	M68	
	13.584983	10.632174	M69	
	13.585253	10.631938	M70	
	13.585433	10.631732	M71	
	13.585553	10.631733	M72	
	13.58606	10.632001	M73	
	13.586441	10.632142	M74	
	13.586777	10.632063	M75	
	13.587165	10.632095	M76	
	13.587884	10.631861	M77	
	13.588183	10.631774	M78	
	13.588602	10.631658	M79	
	13.588544	10.631273	M80	
	13.588248	10.630739	M81	
	13.587943	10.630075	M82	
	13.587478	10.629109	M83	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.587093	10.628398	M84	
	13.586768	10.627598	M85	
	13.586531	10.627065	M86	
	13.586175	10.626537	M87	
	13.585973	10.62624	M88	
	13.58561	10.625854	M89	
	13.58588	10.625648	M90	
	13.585852	10.625264	M91	
	13.585973	10.624821	M92	
	13.586123	10.624703	M93	
	13.586424	10.624379	M94	
	13.586781	10.624647	M95	
	13.586869	10.624943	M96	
	13.587167	10.62521	M97	
	13.587316	10.625418	M98	
	13.587673	10.625686	M99	
	13.58809	10.626131	M100	
	13.58848	10.625808	M101	
	13.588482	10.625394	M102	
	13.588632	10.625158	M103	
	13.588872	10.624952	M104	
	13.589014	10.624707	M105	
	13.589204	10.624388	M106	
	13.589451	10.624023	M107	
	13.589716	10.623536	M108	
	13.589508	10.623299	M109	
	13.58918	10.623031	M110	
	13.588822	10.622793	M111	
	13.588614	10.622496	M112	
	13.588586	10.622171	M113	
	13.588677	10.621846	M114	
	13.588619	10.621432	M115	
	13.58877	10.621166	M116	
	13.588503	10.62081	M117	
	13.588594	10.620338	M118	
	13.588178	10.62001	M119	
	13.58785	10.619713	M120	
	13.587672	10.619417	M121	
	13.587077	10.618793	M122	
	13.586899	10.618467	M123	
	13.586422	10.618258	M124	
	13.586182	10.618405	M125	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.585972	10.618522	M126	
	13.585672	10.618787	M127	
	13.585582	10.618964	M128	
	13.585313	10.618815	M129	
	13.585194	10.618696	M130	
	13.584896	10.618517	M131	
	13.584776	10.618635	M132	
	13.584566	10.618782	M133	
	13.584298	10.618544	M134	
	13.583555	10.617742	M135	
	13.583078	10.617326	M136	
	13.58278	10.617206	M137	
	13.58239	10.61756	M138	
	13.581699	10.618266	M139	
	13.581009	10.618884	M140	
	13.580888	10.619031	M141	
	13.580502	10.618645	M142	
	13.580174	10.618407	M143	
	13.579966	10.618081	M144	
	13.579817	10.617932	M145	
	13.579939	10.61743	M146	
	13.579731	10.617222	M147	
	13.579374	10.616777	M148	
	13.578838	10.616302	M149	
	13.578421	10.616093	M150	
	13.577137	10.61585	M151	
	13.57651	10.615729	M152	
	13.576209	10.615994	M153	
	13.576028	10.616407	M154	
	13.57582	10.616199	M155	
	13.575311	10.616256	M156	
	13.575009	10.617023	M157	
	13.574829	10.617259	M158	
	13.574525	10.618293	M159	
	13.575032	10.618502	M160	
	13.575061	10.618798	M161	
	13.575269	10.619035	M162	
	13.575626	10.619392	M163	
	13.575804	10.619718	M164	
	13.576252	10.61975	M165	
	13.576431	10.61975	M166	
	13.576881	10.619427	M167	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.577122	10.619014	M168	
	13.577392	10.618779	M169	
	13.577692	10.618603	M170	
	13.578018	10.61929	M171	
	13.578283	10.62006	M172	
	13.578641	10.620121	M173	
	13.578882	10.619856	M174	
	13.578667	10.621097	M175	
	13.578875	10.621423	M176	
	13.578964	10.621572	M177	
	13.578693	10.621866	M178	
	13.578692	10.622132	M179	
	13.578781	10.622369	M180	
	13.579049	10.622548	M181	
	13.579077	10.622992	M182	
	13.579015	10.623346	M183	
	13.579074	10.623553	M184	
	13.579042	10.624026	M185	
	13.578832	10.624203	M186	
	13.578979	10.624765	M187	
	13.578948	10.624972	M188	
	13.579005	10.625564	M189	
	13.579031	10.626333	M190	
	13.57912	10.626629	M191	
	13.579268	10.626866	M192	
	13.579417	10.627015	M193	
	13.579475	10.6274	M194	
	13.579562	10.627991	M195	
	13.579531	10.628198	M196	
	13.579409	10.628612	M197	
	13.579438	10.628967	M198	
	13.579676	10.629116	M199	
	13.579495	10.62944	M200	
	13.579434	10.629765	M201	
	13.579254	10.629971	M202	
	13.579072	10.630355	M203	
	13.578951	10.63068	M204	
	13.578681	10.631063	M205	
	13.578499	10.631446	M206	
	13.578259	10.6318	M207	
	13.578257	10.632226	M208	
	13.578255	10.632522	M209	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.577863	10.633289	M210	
	13.577743	10.633436	M211	
	13.577443	10.633642	M212	
	13.576994	10.633788	M213	
	13.576919	10.634063	M214	
	13.577451	10.634895	M215	
	13.577763	10.635456	M216	
	13.578074	10.636079	M217	
	13.57845	10.636392	M218	